

CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL

ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS

Textes de référence	BO n°30 du 23 juillet 2015 - Circulaire n°2015-114 du 21 juillet 2015 relative aux missions de conseiller pédagogique. BO n°21 du 27 mai 2021 – Circulaire du 19-05-2021 relative à l'organisation et nature des épreuves du CAFIPEMF
Description du poste	<p>Le conseiller pédagogique départemental « enseignement du français », titulaire du CAFIPEMF, exerce ses fonctions sous l'autorité hiérarchique de l'adjointe de la DASEN chargée du 1^{er} degré et sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN en charge de la mission « enseignement du français ». Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de la direction des services de l'Éducation nationale du Val-de-Marne. Il est défini et ajusté chaque année en fonction des priorités nationales.</p> <p>Implanté dans les locaux de la DSDEN 94, au sein du pôle 1^{er} degré, le conseiller pédagogique départemental « enseignement du français » contribue par son expertise pédagogique et technique à la mise en œuvre de la politique nationale à l'école.</p> <p>Il agit à différents niveaux (circonscription, départemental et académique) avec des interlocuteurs variés.</p> <p>Ce poste nécessite une grande disponibilité. L'exercice des responsabilités du conseiller pédagogique s'effectue dans un cadre horaire arrêté par l'A-DASEN. Ce cadre diffère de celui qui s'applique aux personnels enseignant devant élèves.</p> <p>Le (la) CPD a pour fonction :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de conseiller l'A-DASEN pour le développement de l'enseignement du français dans le 1^{er} degré ; - de participer en relation étroite avec l'IEN en charge de la mission départementale, à l'animation du groupe départemental « Maîtrise de la langue » et d'accompagner la mise en œuvre du plan Français ; - de contribuer à la formation continue des professeurs des écoles et des formateurs. <p>Missions :</p> <p><i>En relation directe avec l'IEN en charge du dossier,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la mise en place du pilotage pédagogique en français. - Assurer une veille sur les questions relatives à l'enseignement du français, soumettre des propositions susceptibles d'améliorer l'offre de service public et s'assurer que l'enseignement du français contribue à la réalisation du projet d'académie. - Suivre au niveau départemental, les dossiers : plan français, formations de proximité en français, plan bibliothèque d'école, actions éducatives fédératrices ... - Participer à la définition et à la mise en œuvre des actions de formation au niveau départemental : <ul style="list-style-type: none"> o Concevoir et organiser des actions de formation continue. o Accompagner les formateurs et les enseignants. o Animer des groupes de travail de CPC afin de produire des documents pédagogiques et didactiques et accompagner les ressources nationales. o Recueillir et/ou produire et diffuser les documents et les informations nécessaires aux formations de proximité. o Repérer, accompagner, évaluer et valoriser les innovations pédagogiques dans le département, en s'appuyant notamment sur l'utilisation du numérique. - Concourir à la formation CAFIPEMF et à l'accompagnement des candidats. - Prendre en charge le suivi de fonctionnaires stagiaires et contractuels. - Adapter ses missions aux évolutions de la politique nationale.
Conditions de recevabilité	Poste ouvert aux enseignants du premier degré titulaires d'un CAFIPEMF. Une expérience dans différents cycles est appréciée
Compétences particulières liées aux missions	<ul style="list-style-type: none"> - Des savoirs : connaissance actualisée du système éducatif, des processus d'apprentissage, de la pédagogie et didactique du français, - De la formation : expert d'une articulation efficace entre les savoirs théoriques et la pratique professionnelle, capable d'apporter le regard extérieur objectif, confiant et constructif d'un maître expérimenté, - De la relation et de la communication : capacité à dialoguer avec des interlocuteurs nombreux, divers, à mesurer les contraintes de la communication institutionnelle, à travailler en équipe, - De la maîtrise des outils informatiques et espaces numériques de travail (traitement de texte, tableur, base de données, messagerie, mise en œuvre des formations hybrides).

Il est souhaitable, pour le bon fonctionnement du service, que tout conseiller pédagogique reste au moins trois ans sur le même poste.